

NE LES ABANDONNEZ PAS !



placez-les dans la bonne colonne

L'ABANDON DE DÉCHETS DANS LA RUE

C'est 135 € d'amende
à régler dans les 45 jours.



Au-delà de ce délai,
l'amende passe à 375 €.

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende
à 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec
confiscation du véhicule si vous l'avez utilisé pour
transporter les déchets).

service 3D (Développement Durable/Déchets)
04 67 97 90 30 - reomi@cdcmc.fr

www.cc-minervoais-caroux.fr

